

DECLARATION DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH) SUR LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a tenu le 17 septembre 2020, sa quatorzième Assemblée Générale ordinaire, à son siège, sous la présidence de Madame **Namizata SANGARE**, Présidente de l'Institution.

L'Assemblée Générale a examiné avec la plus grande attention le point de son ordre du jour relatif à la situation sociopolitique en lien avec les droits de l'homme et des personnes interpellées à la suite des manifestations publiques organisées ces derniers mois, par des groupements et partis politiques de l'opposition ainsi que certaines organisations de la société civile.

Après délibération, elle a pris la résolution de constituer une délégation composée de Conseillers aux droits de l'homme chargée de rencontrer les différents leaders et leurs formations politiques, à l'effet de leur exprimer les inquiétudes et les préoccupations du CNDH face à la cristallisation et à la montée des tensions sociopolitiques, facteurs de risque de violations des droits de l'homme.

Dans cette optique, du **18 au 23 septembre 2020**, la délégation du CNDH a pu rencontrer respectivement les groupements, partis politiques et candidats à l'élection présidentielle du 31 octobre 2020, représentés par les personnalités suivantes :

- Monsieur **Albert Mabri TOIKEUSSE**, Président de l'UDPCI et de la plateforme arc-en-ciel,
- Monsieur **Pascal Affi N'GUESSAN**, Président du FPI,
- Monsieur **George Armand OUEGNIN**, Président de la plateforme EDS,
- Madame **Minata KONE épouse ZIE**, Coordinatrice et porte-parole par intérim de GPS,
- Monsieur **KOUADIO Konan Bertin**, candidat indépendant à l'élection présidentielle,
- Monsieur **Henri KONAN BEDIE**, Président du PDCI et de la plateforme CDRP ;
- Monsieur **Justin N'goran KOFFI**, Directeur Exécutif Adjoint du RHDP.

Les échanges ont permis de prendre la pleine mesure de la gravité de la situation sociopolitique au regard des préoccupations exprimées relativement aux pertes en vies humaines, aux atteintes graves à l'intégrité physique des personnes, aux destructions de biens et aux incarcérations de militants et de manifestants des groupements, partis politiques et organisations de la société civile, telle que rapportées par les parties prenantes et documentés par les soins du CNDH aussi bien à Abidjan qu'à l'intérieur du pays.

Cette situation demeure d'autant plus préoccupante que le CNDH relève tout en le déplorant, un durcissement des discours politiques éloignant les acteurs de la vie publique des voies de résolution pacifique de leurs différends et poussant des militants ou sympathisants des formations politiques à diffuser des appels et des propos violents et haineux dans certains médias et réseaux sociaux.

Le CNDH observe également une résurgence des actes d'incivisme dans ce contexte électoral.

Le CNDH a aussi pris acte des mêmes préoccupations rapportées par certaines organisations non gouvernementales nationales et internationales, quant à la dégradation de la situation sociopolitique, appelant les Autorités nationales à y remédier.

Le CNDH réitère sa vive préoccupation face à cette situation qui crée assurément les conditions de graves violations des droits de l'Homme et fait peser de graves menaces sur la paix sociale.

En s'inclinant devant la mémoire de tous ceux qui ont perdu la vie lors des évènements récents et tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés, le CNDH recommande :

- la prise de mesures nécessaires pour garantir, dans les conditions prescrites par la loi, l'exercice des libertés publiques par l'ensemble des forces politiques de la Nation ;
- l'ouverture d'un dialogue pressant et inclusif aux fins de trouver des solutions consensuelles durables en rapport avec les préoccupations légitimes des parties prenantes à la vie politique et sociale ;
- l'engagement de toutes les parties prenantes à l'exercice démocratique des droits et libertés fondamentales, à l'effet de prévenir les violations des droits de l'homme ;
- l'implication réelle de toutes les parties prenantes à la vie politique et sociale de la Nation, à la recherche de solutions durables en rapport avec leurs préoccupations légitimes ;
- l'ouverture d'enquêtes sur les allégations de violences constitutives de violations des droits de l'homme, à l'effet de rechercher, de poursuivre et de punir les auteurs ;
- l'examen avec diligence et dans un délai raisonnable par l'autorité judiciaire, des cas des personnes interpellées lors des réunions ou manifestations publiques ;
- la tenue diligente des procès des personnalités politiques détenues, avec la garantie du droit à un procès équitable.

Le CNDH salue et remercie l'ensemble des groupements, les partis politiques et candidats, ainsi que leurs différents leaders pour leur franche collaboration lors des échanges avec sa délégation et reste ouvert à toutes les sollicitations.

Fait à Abidjan, le 24 septembre 2020

Pour le Conseil
La Présidente



Namizata SANGARE

